



MESURES D'URGENCE

Crues printanières et inondations

Les équipes municipales sont prêtes et suivent l'évolution d'heure en heure. Comme citoyen, vous avez un rôle important à jouer : prendre les mesures nécessaires pour assurer votre propre sécurité et protéger votre résidence.

Se préparer et rester informé.

- Consultez et suivez l'information en temps réel au gatineau.ca/crue.
- **Abonnez-vous aux alertes par texto.**
- **Assurez-vous** d'avoir une trousse d'urgence 72 heures.

En cas d'alerte et pendant l'inondation

1. Si vous êtes sinistré, inscrivez-vous auprès de la Ville de Gatineau en appelant au 311.
2. Évitez les déplacements dans les secteurs affectés.
3. Si vous avez à vous déplacer, utilisez votre véhicule seulement si le niveau d'eau le permet.
4. En cas de danger, les pompiers pourraient vous recommander d'évacuer votre domicile.
5. Quittez votre domicile dès que les responsables locaux des opérations d'urgence le recommandent et amenez votre trousse d'urgence avec vous.

SOUTIEN PSYCHOSOCIAL

Besoin de soutien? Vous pouvez composer en tout temps le 811, option 2. Ce service est gratuit, confidentiel, et disponible 24 h/24, 7 j/7.



GATINEAU



MESURES D'URGENCE

Crues printanières et inondations

Les équipes municipales sont prêtes et suivent l'évolution d'heure en heure. Comme citoyen, vous avez un rôle important à jouer : prendre les mesures nécessaires pour assurer votre propre sécurité et protéger votre résidence.

Se préparer et rester informé.

- Consultez et suivez l'information en temps réel au gatineau.ca/crue.
- **Abonnez-vous aux alertes par texto.**
- **Assurez-vous** d'avoir une trousse d'urgence 72 heures.

En cas d'alerte et pendant l'inondation

1. Si vous êtes sinistré, inscrivez-vous auprès de la Ville de Gatineau en appelant au 311.
2. Évitez les déplacements dans les secteurs affectés.
3. Si vous avez à vous déplacer, utilisez votre véhicule seulement si le niveau d'eau le permet.
4. En cas de danger, les pompiers pourraient vous recommander d'évacuer votre domicile.
5. Quittez votre domicile dès que les responsables locaux des opérations d'urgence le recommandent et amenez votre trousse d'urgence avec vous.

SOUTIEN PSYCHOSOCIAL

Besoin de soutien? Vous pouvez composer en tout temps le 811, option 2. Ce service est gratuit, confidentiel, et disponible 24 h/24, 7 j/7.



GATINEAU

NOUVEAUTÉS

ACCÈS AUX ZONES INONDÉES ET ÉVACUATIONS

Lorsque le niveau de l'eau est à plus de 20 pouces (50,8 cm) en hauteur sur la chaussée au point le plus bas, aucun véhicule d'urgence n'est en mesure de circuler ni d'assurer l'évacuation des personnes.

La Ville s'est dotée de cinq bateaux pour la navigation en eau peu profonde. Cette méthode remplace l'enrochement des routes. L'accès aux zones inondées se fait maintenant par bateau.

Dans le passé, l'enrochement des routes sur le bord de l'eau visait à assurer la circulation exclusive des véhicules d'urgence. Cette mesure avait d'autres objectifs que la conservation de la chaussée ou le maintien de l'accès routier ou résidentiel, et présentait des enjeux d'efficacité en matière d'intervention.

Avantages de l'accès par bateau

- Permet une intervention plus rapide et efficace des services d'urgence auprès des citoyens touchés par les inondations.
- À un certain niveau, la rue doit être fermée et le seul accès sécuritaire est par bateau.

Inconvénients de l'enrochement

- Ralentit les interventions d'urgence et nuit aux déplacements des embarcations qui assurent la sécurité des citoyens sinistrés.
- Réduit le niveau de service des équipes opérationnelles pour l'ensemble de la population.
- Perturbe la population par l'impact sonore des travaux.
- A un impact significatif sur la dégradation de la chaussée.
- Génère des coûts importants de travaux et de réparation de dommages.

NOUVEAUTÉS

ACCÈS AUX ZONES INONDÉES ET ÉVACUATIONS

Lorsque le niveau de l'eau est à plus de 20 pouces (50,8 cm) en hauteur sur la chaussée au point le plus bas, aucun véhicule d'urgence n'est en mesure de circuler ni d'assurer l'évacuation des personnes.

La Ville s'est dotée de cinq bateaux pour la navigation en eau peu profonde. Cette méthode remplace l'enrochement des routes. L'accès aux zones inondées se fait maintenant par bateau.

Dans le passé, l'enrochement des routes sur le bord de l'eau visait à assurer la circulation exclusive des véhicules d'urgence. Cette mesure avait d'autres objectifs que la conservation de la chaussée ou le maintien de l'accès routier ou résidentiel, et présentait des enjeux d'efficacité en matière d'intervention.

Avantages de l'accès par bateau

- Permet une intervention plus rapide et efficace des services d'urgence auprès des citoyens touchés par les inondations.
- À un certain niveau, la rue doit être fermée et le seul accès sécuritaire est par bateau.

Inconvénients de l'enrochement

- Ralentit les interventions d'urgence et nuit aux déplacements des embarcations qui assurent la sécurité des citoyens sinistrés.
- Réduit le niveau de service des équipes opérationnelles pour l'ensemble de la population.
- Perturbe la population par l'impact sonore des travaux.
- A un impact significatif sur la dégradation de la chaussée.
- Génère des coûts importants de travaux et de réparation de dommages.